



DÉCISION n° 2026/03/10109

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de l'Éducation

Objet : Convention avec la cellule Sécurité Routière de la préfecture du Gard pour le prêt gratuit de matériel

D-2602-001147

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'action « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) en organisant une journée autour du vélo le vendredi 13 mars 2026, à destination des élèves de la commune

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention pour le prêt gratuit de matériel avec la cellule Sécurité routière de la préfecture du Gard

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est signée entre la Ville de Vauvert et la cellule Sécurité routière de la préfecture du Gard représentée par Monsieur Pierre Behaeghel, coordinateur Sécurité routière.

Elle a pour objet le prêt gratuit d'un kit pour l'apprentissage du savoir rouler à vélo (SRAV).

Article 2 : La présente convention est allouée à titre gracieux.

Article 3 : Si une modification de date ou heure intervenait, d'un commun accord entre les contractants, sans modifier l'économie générale de la convention, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

Article 4 : La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le - 3 MARS 2026

Le maire,



Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....- 3. MARS 2026
- sa notification le.....
- sa publication le.....- 3. MARS 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier